



POUR VOUS,  
le DÉPARTEMENT agit !

# MARAIS DE MASSILLY

## UN 5<sup>e</sup> ESPACE NATUREL SENSIBLE

Jeudi 16 juin 2022

# INAUGURATION DU MARAIS DE MASSILLY

## UN 5<sup>e</sup> ESPACE NATUREL SENSIBLE

André Accary, président du Département de Saône-et-Loire, et Catherine Amiot, vice-présidente chargée de l'environnement, inaugurent ce jeudi 16 juin 2022 le 5<sup>e</sup> espace naturel sensible à Massilly. Après l'ENS du Pont du Roi de Saint-Émiland, le Marais de Montceaux-l'Étoile, l'Étang de Pontoux et la Lande de Nancelle à la Roche Vineuse, c'est désormais l'ENS du Marais de Massilly qui ouvre ses portes au public.

Préserver, valoriser le patrimoine particulièrement sensible et permettre au public d'en découvrir et apprécier les richesses font partie des missions du Département de Saône-et-Loire. Dans ce cadre, via le schéma départemental des espaces naturels sensibles révisé en 2020, trois nouveaux ENS complètent l'offre en Saône-et-Loire. Parmi eux, le Marais de Massilly qui a intégré le patrimoine départemental en 2018.

**Il s'agit du 5<sup>e</sup> ENS aménagé par le Département. Le marais de Massilly est ouvert au public depuis avril 2022.**



**Situé au lieu-dit « Prés des Tilles », le Marais de Massilly est composé de trois parcelles et représente une superficie totale de 2,6 hectares.**

Comme tous les types de milieux humides, les marais assurent des fonctions utiles aux équilibres écologiques rendent de précieux services : régulation des crues, jouant un rôle d'éponge naturelle, mais aussi d'amélioration de la qualité de l'eau grâce à la capacité filtrante de leur végétation.

L'ENS du Marais de Massilly est un bas marais colonisé par une végétation adaptée à la présence temporaire ou permanente d'eau. Il est ainsi composé de différents habitats naturels humides avec une nette prédominance des grands Carex formant une cariçaie.

Ces habitats, d'une forte valeur patrimoniale, occupent de faibles surfaces et ont régressé ces dernières années avec la progression de la forêt et l'abandon pastoral de ces surfaces. Bien qu'utiles, ces milieux sont aujourd'hui en danger et les préserver devient une nécessité.

**L'ENS du Marais de Massilly possède ainsi une grande biodiversité animale et végétale.**

Cette variété de milieux humides constitue ainsi une zone d'alimentation ou d'accueil pour de nombreuses espèces d'oiseaux, d'araignées, d'amphibiens et de papillons. Ainsi, la présence avérée du Cuivré des marais, l'Agrion de mercure mais également plusieurs espèces d'amphibiens comme la Rainette arbericole ou la Salamandre tachetée témoignent de la richesse de ce milieu.

Par ailleurs, le Marais de Massilly est entouré de haies bocagères offrant des corridors écologiques, abris, zones de reproduction, et de nidification pour de nombreuses espèces.

Un parcours découverte, agrémenté de différents panneaux pédagogiques, a été aménagé de sorte à offrir au public une bonne visibilité tout en veillant à préserver au maximum la quiétude du site et la qualité des habitats identifiés. De ce fait, l'ouverture du site au public a été étudiée avec la plus grande attention en tenant compte de la fragilité du milieu.

Un aménagement raisonné du marais de Massilly permet de mettre en valeur sa biodiversité et de sensibiliser le public à la préservation des zones humides et à la protection des espèces. Une balade pour prendre le temps d'écouter les chants d'oiseaux et de s'imprégner de cette ambiance sonore envoûtante. Une belle occasion de découvrir la nature autrement.

### Accessibilité site

**Le site est accessible gratuitement pour tous.** L'accès principal invite les visiteurs à se garer sur le parking de la voie verte situé à l'ancienne gare de Massilly (gratuit) avant de rejoindre le site du marais par la voie verte à direction de Cluny sur environ 900 mètres à pied.

Les personnes à mobilité réduite ont également la possibilité d'accéder au site : une aire de stationnement de deux places, accessible en véhicule via un chemin forestier a été aménagé le long de la voie verte.

## I LES TRAVAUX



Afin de permettre au public d'assister à ce beau spectacle naturel, des travaux d'envergure ont été réalisés

**pour un investissement  
du Département  
de Saône-et-Loire  
de plus de 120 000 €**

**Un parcours de découverte composé :**

- **d'un sentier en revêtement gravier d'environ 140 mètres linéaire** pour traverser la zone forestière en liaison directe avec la voie verte avant d'arriver sur la zone humide,
- **d'un platelage en bois sur pilotis d'environ 160 mètres linéaire** permettant de découvrir le marais en limitant l'impact du piétinement sur le milieu,
- **d'une plateforme d'observation de 25 m<sup>2</sup> et de 1,20 m de hauteur** proposant un point de vue surélevé sur le site mais également sur la ripisylve de la Grosne

ainsi que la forêt situé à proximité,

- **d'une mare d'environ 20 m<sup>2</sup>** dans l'objectif de sensibiliser sur l'intérêt des mares tout en créant un corridor écologique sur l'ENS,
- **d'un parking réservé aux personnes à mobilité réduite** comprenant 2 places de stationnement à proximité de l'entrée du site,
- **de panneaux d'interprétation** pour expliquer les espèces animales et végétales présentes sur l'ENS.

**LA LOI DU 18 JUILLET 1985** relative à la préservation de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, aujourd'hui inscrite dans le Code de l'urbanisme sous l'article L142, donne compétence aux Départements pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS) par le biais du Schéma départemental des espaces naturels sensibles. L'ambition de ces nouvelles orientations est de maintenir et développer la démarche départementale de préserver des espaces naturels, de diversifier son offre de découverte auprès du public, de créer un réseau d'espaces naturels de qualité, diversifié tant en type de milieux, qu'en répartition géographique dans l'ensemble de la Saône-et-Loire.

## 5 ESPACES NATURELS SENSIBLES :

- le marais de Montceaux-l'Étoile
  - l'étang de Pontoux
  - la Lande de Nancelle
  - l'ENS du Pont du roi
  - le marais de Massilly



## LES PROJETS D'ESPACES NATURELS SENSIBLES

**SUR LE TOIT DES GROTTES D'AZÉ :** En complément de la découverte des grottes préhistoriques et des travaux de « renaturation » de la rivière Mouge à proximité, un parcours de découverte forestier est en cours d'aménagement sur le toit des grottes. Ouverture dès cet été.

## DES VISITES GUIDÉES

Des visites guidées sont programmées, dans les 5 espaces naturels sensibles animées par un animateur nature du Département ou la Ligue de protection des oiseaux (LPO), dans le cadre de leur partenariat avec le Département. Ces visites guidées gratuites, à destination du grand public et des scolaires, sont organisées pendant la saison estivale et toute l'année pour les groupes sur simple demande.

## Prochaines visites guidées au Marais de Massilly :

- **Jeudi 16 juin :** À la recherche du Campagnol amphibie (Guide du Département)
- **Vendredi 5 août :** À la recherche du Cuivré des marais (Guide du Département)

**Renseignements et inscriptions :**  
03 85 39 55 00 - pier@saoneetloire71.fr

Réalisation **Justine Gaillard**, stagiaire Cabinet du Président André Accary

### CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Edwige Labruyère - Hôtel du Département - Rue de Lingendes - CS 70126 - 71026 Mâcon cedex 9  
07 85 11 87 78 - e.labruyere@saoneetloire71.fr - presse@saoneetloire71.fr

